



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2011-2015
DÉLIBÉRATION IN-4
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre y), et 36B, alinéa a), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 mars 2011 constatant l'aboutissement de l'initiative communale intitulée «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants»;

vu le rapport du Conseil administratif du 1^{er} juin 2011;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 62 oui

Article unique. – Déclare valide l'initiative «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants».

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Julien Cart

La Présidente:



Alexandra Rys